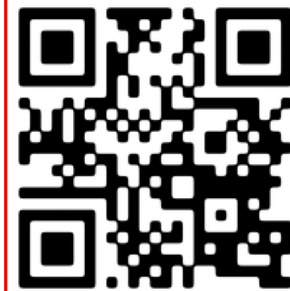




Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !

**COMPTE-RENDU DU CE EXTRAORDINAIRE
ASSIGNATION
DEVANT LE PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE**

<http://cgt-ford.com> - Mercredi 22 avril 2015



Ordre du jour : délibération sur une action judiciaire devant le président du Tribunal de Grande Instance statuant en référé relative :

- à l'absence de consultation du CE sur le prêt de main d'œuvre et le défaut de communication des conventions
- à la violation de l'engagement unilatéral relatif à la garantie de l'effectif de 1000 emplois
- au prêt de main d'œuvre illicite

Cette réunion a été déclenchée à la demande d'une majorité d'élus du Comité d'Entreprise. En effet, devant l'abandon de l'engagement sur les 1000 emplois minimum par Ford et les objectifs de réduction des effectifs à FAI (efficience, Prêt de main d'œuvre et transferts de contrats à GFT, RTO, etc...) des Organisations Syndicales dont la CGT et leurs élus CE ont décidé d'agir devant les tribunaux.

La discussion part dans tous les sens sur des sujets qui seront à nouveaux abordés lors de la réunion ordinaire de lundi prochain, Racks, DCT, désorganisation complète de l'usine avec des collègues de la 6F35 qui sont mutés vers le DCT ajoutant de la désorganisation à la désorganisation pendant que FAI prête des salariés à GFT alors qu'il manque du monde ici. La direction dit que FAI pourrait prendre des intérimaires ce qui paraît complètement surréaliste. Le manque de collègues en maintenance devient criant, conséquence directe de la politique de la direction qui y a réduit les effectifs sans anticiper les besoins futurs, etc...

Nous revenons à l'ordre du jour de cette réunion : il n'y a pas de scoop puisque ça fait des mois qu'il y a débat sur ces sujets et nous avons entamé la démarche avec les syndicats ouvriers qui ont eu en main le dossier juridique.

Les élus CGT et CFTC défendent notamment l'idée qu'il est important de continuer la bataille des 1000 emplois et que les moyens juridiques sont un outil pour y parvenir. Pour nous, il n'est pas question d'abandonner l'engagement pris par Ford de maintenir 1000 emplois minimum ETP en CDI.

FO se détache maintenant de cette action.

La CFE/CGC qui n'a pas été impliquée ne souhaite pas participer au vote.

Résultat du vote : 6 votants 5 favorables (4 CGT) 1 défavorable

Le CE mandate le secrétaire pour ester en justice et désigne Maître Guedon pour faire la procédure : 6 votants 5 favorables (4 CGT) 1 défavorable